

1. Identification

Identificateur du produit : Solvéco Décapant PUISSANT à base de chlorure de méthylène
Code Produits :
Fournisseur : SuperDécapant Inc.
Adresse: 619 Rue du Luxembourg
 Granby, Québec
 Canada, J2J 2V2

Contact : 450-770-2948 8h-17h du lundi au jeudi, 8h-12h le vendredi

Usage recommandé : Décapage de surfaces les plus contaminées
Restrictions d'utilisation : Valider selon le type de surface

2. Identification des dangers

Mention d'avertissement : DANGER

Classification du produit

Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
Irritation cutanée	Catégorie 2
Sensibilisant cutané	Catégorie 1
Irritation oculaire	Catégorie 2



Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée
 H350 Peut provoquer le cancer.
 H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
 H315 + H320 Provoque une sévère irritation des yeux et de la peau

Conseils de prudence

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Se laver soigneusement les mains après manipulation et toute autre partie du corps qui aurait été exposée au produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Élimination : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur.

3. Composition/ information sur les ingrédients

No CAS :	Nom de la composante dangereuse	Concentration % (p/p)
75-09-2	Chlorure de méthylène. Dichlorométhane	80 à 100 %
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol	7 à 13 %
100-51-6	Alcool benzylique	1 à 5 %
68956-56-9	Hydrocarbures terpéniques	1 à 5 %

Note : La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche de données de sécurité du produit soit accessible.

Contact oculaire : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation oculaire persiste.

Contact cutané : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Mouiller abondamment les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation (prolongée): Emmener la personne qui a été exposée dans un endroit bien aéré. Garder cette personne au chaud et allongée. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion (d'une grande quantité) : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Symptômes : Les principaux symptômes observés lors d'une intoxication sont des céphalées, des nausées, des vomissements, de la faiblesse, une perte d'appétit, de la fatigue, des sueurs, de la fièvre, de la tachycardie et de la dyspnée. Dans les cas les plus graves, on rapporte des convulsions, un coma hyperthermique, des dommages hépatiques et possiblement la mort.

Effets aigus et retardés. Irritation de modérée à grave des yeux et de la peau.

Note au médecin traitant : **Asphyxiant simple lorsque mal utilisé.** Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés : Ne PAS utiliser de jets d'eau directement sur un incendie impliquant cette matière.

Dangers spécifiques du produit dangereux : TRÈS BAS POINT D'ÉBULLITION (40 °C) Non-inflammable sans apports supplémentaire d'oxygène ou de grande quantité de chaleur. **Dégage des gaz mortels par inhalation lorsque brûlé.**

Produits de combustion dangereux : Phosgène, chlorure d'hydrogène, Monoxyde et dioxyde de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précaution spéciale pour les pompiers : Prévoir une protection supplémentaire pour un **environnement acide** en plus d'un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Dans le cas d'un déversement impliquant ce produit, gardez en tête qu'il s'agit d'un décapant conçu pour attaquer les revêtements les plastiques ainsi que les caoutchoucs. Portez une attention particulière aux fils électriques qui pourraient perdre leur gaine isolante.

Précautions individuelles : Ne pas perturber la pellicule se formant à la surface du produit ; celle-ci contribue à diminuer drastiquement les émanations . Effectuer un suivi rapproché du pourcentage d'oxygène. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Équipements de protection et mesures d'urgence : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies navigables. Cependant, étant très visqueux, le produit arrêtera rapidement de s'étaler. Avertir les autorités compétentes si le produit s'est répandu dans l'environnement. Utiliser un absorbant inerte ou des boudins de rétention en cas de grand déversement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter tout matériel sensible de la zone de déversement Utiliser une matière absorbante universelle tel que des tampons ou de la tourbe. Placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il ne faut pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. **Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.** Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution adéquat fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer et utiliser loin de la chaleur

Conditions de sécurité relatives au stockage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe, à l'écart des substances incompatibles et de la nourriture .. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Incompatibilités : Les comburants et poudres métalliques. Les acides et bases fortes.

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Annexe I du RSST :

No CAS :	Nom de composante dangereuse	% (p/p)	DIVS (P)		VEMP		VECD	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
75-09-2	Chlorure de méthylène. Dichlorométhane	80.00 – 100.00	--	--	50 **	174**	--	--
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol	7 à 13 %	3300	6217	--	--	1000	1884
100-51-6	Alcool benzylique	1 à 5 %	--	--	--	--	--	--
68956-56-9	Hydrocarbures terpéniques	1 à 5 %	--	--	--	--	--	--

** : Le chlorure de méthylène porte les remarques C2 et EM en plus de ces valeurs. L'employeur doit réduire au minimum l'exposition de ses travailleurs à cette substance même si elle respecte la norme.

Règlementation Américaine

Limites Règlementaires

No CAS :	Nom de composante dangereuse	% (p/p)	OSHA PEL VEMP		OSHA PEL VECD		California / OSHA PEL VEMP 8H		California / OSHA PEL VECD	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
75-09-2	Chlorure de méthylène. Dichlorométhane	80.00 – 100.00	25	87	125	435	25	87	125	435
64-17-5	Alcool éthylique, éthanol	7 à 13 %	1000	1900	--	--	1000	1900	--	--
100-51-6	Alcool benzylique	1 à 5 %	--	--	--	--	--	--	--	--
68956-56-9	Hydrocarbures terpéniques	1 à 5 %	--	--	--	--	--	--	--	--

DIVS : Danger immédiat pour la vie ou la santé

VEMP: Valeur d'Exposition Moyenne Pondérée

VECD : Valeur d'Exposition de Courte Durée

(P) : Valeur Plafond

Mesures d'ingénierie appropriées : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition aux contaminants en deçà des valeurs mentionnées. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Mesures de protection individuelle : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Yeux : NE PAS PORTER DE LENTILLES CORNÉENNES. Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. Pour l'utilisation de gants jetable, ce produit traverse rapidement les matériaux comme le nitrile et le latex. Il est préférable d'utiliser des gants de vinyles pour ce type de produit.

Respiratoire : Les ouvriers exposés à des contaminants doivent porter un respirateur approprié au type de danger et en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, en tenant compte des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Des cartouches pour vapeurs organiques sont recommandées pour ce type de produit.

Autres : Porter en tout temps un vêtement de protection à manches longues et souliers de sécurité appropriés.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide épais, (gel)

Couleur : Blanchâtre

Odeur : éthérée

Seuil olfactif : 214 ppm

pH : neutre lorsque mélangé à l'eau

Réserve acide : Sans objet, réagit avec les bases

Réserve alcaline : Sans objet

Point de fusion/congélation : -97 °C

Point initial d'ébullition/ domaine d'ébullition : 40°C

Point d'éclair : non inflammable à pression ambiante

Inflammabilité (solides et gaz) : Sans objet, liquide.

Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : sans objet

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité : sans objet

Température d'auto-inflammation : > 400°C

Taux d'évaporation : < 2.2 (acétate de butyle= 1)

Tension de vapeur : < 173 mm de Hg à 20 °C

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Densité relative : 1.2 kg/L à 20 °C (eau = 1)

Solubilité dans l'eau : partielle

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Non-applicable, mélange.

Température de décomposition : 120 °C

Viscosité dynamique : > 20 mPa s (à 20 °C)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : L'exposition à la lumière directe du soleil peut amener la formation de monoxyde de carbone, de chlore et de phosgène. L'exposition à des bases fortes peut engendrer une polymérisation explosive. Peut réagir violemment avec certaines poudres métalliques

Stabilité chimique : Généralement stable en entreposage, cependant fortement incompatible avec certains réactifs.

Risque de réactions dangereuses : Aucune polymérisation ni réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales d'utilisation. Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

Conditions à éviter : TENIR LOIN DES OXYDANTS, DES ACIDES, DES POUDRE MÉTALLIQUES, ET DES BASES.

Matériaux incompatibles : Ce produit attaque certains types de plastique, notamment les polycarbonates, ainsi que certains revêtements

Produits de décomposition dangereux : Acide chlorhydrique, phosgène, Monoxyde et dioxyde de carbone, formaldéhyde.

11. Données toxicologiques

	Orale	Cutanée	Inhalation gaz	Inhalation vapeurs	Inhalation poussières/brouillards
ETA _{mélange}	> 2100 mg/kg	> 5 000 mg/kg	S.O.	> 20 mg/l	> 5 mg/l

No CAS :	Nom de la composante dangereuse	DL ₅₀ orale mg/kg	DL ₅₀ cutanée mg/kg	CL ₅₀ ppmV pour 4h - gaz	CL ₅₀ mg/l pour 4h - vapeurs	CL ₅₀ mg/l pour 4h - poussières brouillards
75-09-2	Chlorure de méthylène. Dichlorométhane	2000	> 2000	S.O.	49.5	> 10.00
64-17-5	Éthanol	7100	> 2000	--	> 20	> 15.00
100-51-6	Alcool benzylique	1610	> 2000	--	--	> 4,178
68956-56-9	Hydrocarbures terpéniques	5300	> 5000	--	> 20	> 15.00

Voies d'exposition probables : Ce produit est absorbé par les voies respiratoires, la peau et par les voies digestives.

Symptômes : Des céphalées, des nausées, des vomissements, de la faiblesse, une perte d'appétit, de la fatigue, des sueurs, de la fièvre, de la tachycardie et de la dyspnée. Dans les cas les plus graves, on rapporte des convulsions, un coma hyperthermique, des dommages hépatiques et possiblement la mort.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court terme et à long terme : Peut causer le cancer. Irritation de modérée à grave des yeux et de la peau.

12. Données écologiques

Écotoxicité

No CAS :	Composante dangereuse	% (p/p)	Ecotoxicité aquatique court-terme (CL50)	Ecotoxicité aquatique long-terme CE50	Ecotoxicité terrestre
75-09-2	Chlorure de méthylène. Dichlorométhane	80 - 100	27 mg/L (poissons)	6.2-13.3 mg/L (poissons)	Très faible
64-17-5	Éthanol	7 - 13	13 000 mg /L (S.gairdneri)	Jugée non nécessaire	Très faible
100-51-6	Alcool benzylique	1 - 5	460 mg/L	51 mg/L	Faible
68956-56-9	Hydrocarbures terpéniques	1 - 5	2.1 mg / L (le plus bas)	Chronique cat 2 extrapolé sur CL50	Faible

NOEC : Concentration sans effet observable (No-observed effect concentration)

Persistence, bioaccumulation et autres effets.

No CAS :	Composante dangereuse	% (p/p)	Persistence	Biodégradabilité	Potentiel de bioaccumulation
75-09-2	Chlorure de méthylène. Dichlorométhane	80 - 100	Non persistant	Rapidement biodégradable	Négligeable
64-17-5	Éthanol	7 - 13	Non persistant	Rapidement biodégradable	Négligeable
100-51-6	Alcool benzylique	1 - 5	Non persistant	Rapidement biodégradable	Négligeable
68956-56-9	Hydrocarbures terpéniques	1 - 5	Non-Persistant	Rapidement biodegradable	Possible

13. Données sur l'élimination

Méthode de disposition : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets si possible. Détruire comme **rejet toxique** selon la réglementation fédérale, provinciale et municipale. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

14. Informations transport

	TMD	DOT	IMDG	IATA
Numéro UN	UN1593	UN1593	UN1593	UN1593
Désignation officielle de transport	DICHLOROMETHANE	DICHLOROMETHANE	DICHLOROMETHANE	DICHLOROMETHANE
Classe(s) de dangers relative(s) au transport	6.1	6.1	6.1	6.1
Groupe d'emballage	III	III	III	III

Polluant marin : Non

Exemption relatives aux quantités limitées : 5 L

En accord avec le règlement Canadien du Transport Routier des Marchandises Dangereuses, l'exemption 1,17 est utilisée lorsqu'applicable. Conformément à l'article 172.315 du 49 CFR, nous utilisons l'exemption des quantités limitées par voies terrestres et maritimes, si applicable.

Autres exemptions :

Précautions spéciales : Sans objet

15. Informations sur la réglementation

Canada

No CAS :	Nom commun et les synonymes	%	LIS	LES	INRP
75-09-2	Chlorure de méthylène. Dichlorométhane	80 - 100	X		
64-17-5	Éthanol	7 - 13	X		X
100-51-6	Alcool benzylique	1 - 5	X		X
68956-56-9	Hydrocarbures terpéniques	1 - 5	X*		X

États-Unis

No CAS :	Nom commun et les synonymes	%	TSCA	PROP-65
75-09-2	Chlorure de méthylène. Dichlorométhane	80 - 100	X	X
64-17-5	Éthanol	7 - 13	X	
64-17-5	Éthanol	1 - 5	X	
64-17-5	Éthanol	1 - 5	X	

* : chacune des composantes du CAS 68956-56-9 se retrouvent dans la liste de la TSCA et de la LIS.

16. Autres informations

Date : 22/07/2024

Version : 1

Avis au lecteur : Le fabricant déclare que les informations contenues à la présente fiche ont été préparées à partir des données, informations et avertissements obtenus des sites gouvernementaux. Le fabricant n'a aucun contrôle sur le contenu de ces informations et rapporte intégralement l'information qu'il possède sur les composants du produit, au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies. Malgré que certains avertissements soient contenus à la présente fiche, nous ne garantissons aucunement que ce soient les seuls dangers qui peuvent exister et avertissons l'utilisateur à cet effet. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure corporelle, matériel ou de quelque nature que ce soit pouvant survenir ou découler suite à l'utilisation ou la manipulation du produit de façon incorrecte, négligente, inappropriée ou abusive ou du défaut d'avoir pris connaissance des informations contenues à cette fiche.